



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, conjointement avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOUT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 20 août. — Le ministre de la justice a publié une proclamation dont voici un passage :

« Le magistrat ne doit pas être envers les accusés plus sévère que la loi; il ne doit pas leur refuser les moyens de défense qui ne sont pas repoussés par la loi; il doit toujours se rappeler qu'un homme suspect ou seulement accusé n'est pas encore un criminel convaincu, et que tout mauvais traitement, détention illégale ou emprisonnement au secret plus long-temps que la loi ne pardonne, est une cruauté arbitraire, un châtimement anticipé et une violation de la sécurité individuelle. L'interrogatoire public des témoins est la garantie la plus précieuse de l'innocence contre la calomnie, et ne peut être omis dans aucun cas.

ANGLETERRE.

Londres, le 1^{er} septembre. — Le *Courier* ajoute aux détails qu'il donnés hier sur la paix avec les Birmanes, que les provinces de Yoh, de Tavoy, de Merguy et de Tenasserim, sont cédées aux Anglais. Le roi de Siam est compris dans la paix.

Un ministre britannique avec une escorte de 50 hommes demeurera à la cour d'Avra et un ministre birman, également avec une escorte de 50 hommes, demeurera à Calcutta. Toutes ces conditions étaient comprises dans le traité conclu à Promé.

La gazette extraordinaire de Calcutta, en annonçant la ratification du traité, dit que les Anglais conserveront aussi la ville de Martaban.

Les prisonniers ont été pendus de part et d'autre. Un parti d'officiers du camp anglais avait fait une visite à la capitale et avait été bien accueilli.

— La fraude est à son comble à Douvres. Les contrebandiers ou les bleus, comme on les appelle, ont, à leur solde, un corps armé régulier, au nombre de deux cents hommes. Autrefois, ils n'avaient point d'auxiliaires armés; ils corrompaient les employés de la douane, pour assurer l'entrée de leurs marchandises, mais quelques-uns de ceux-ci ayant dénoncé ces machinations, les fraudeurs ont changé de plan, et employent l'argent qui servait autrefois à la corruption, à soudoyer des bandits armés.

— Si l'on en croit le *Morning-Chronicle*, le voyage de M. Canning à Paris, si positivement annoncé par l'*Etoile*, n'aurait pas lieu. « La visite que M. Canning se proposait de faire à son ami lord Granville, dit le *Morning-Chronicle*, est différée pour le moment sinon entièrement ajournée. L'état de trouble des districts du nord retiendra M. Canning à Londres ou dans les environs. »

— L'honorable C. H. Hutchinson, qui venait d'être élu pour la septième fois, député au parlement par la ville de Cork, vient de mourir à Hampstead, près de Londres. M. Hutchinson était de l'opposition.

— On apprend des journaux de Baltimore que le blocus de Buenos-Ayres se fait avec beaucoup de rigueur par le nouvel amiral brésilien. Sa flotte étant augmentée, il l'a divisée en escadres, stationnées dans diverses parties de la rivière. On porte cette flotte de 60 à 80 vaisseaux.

— Une lettre de Bogota, en date du 19 juin, annonce qu'on a éprouvé dans la soirée du 17, dans cette ville, un violent tremblement de terre. Plusieurs personnes ont péri, et un grand nombre de maisons ont été fort endommagées. Cet événement a causé une profonde consternation parmi les habitans.

DANEMARCK.

Copenhague, le 26 août. — Un traité d'amitié, de commerce et de navigation entre le Danemarck et les Etats Unis a été conclu à Washington, le 26 avril; par ce traité les deux nations se placent sur le pied des plus favorisées. Le ministre danois près les Etats-Unis, M. Peder Pedersen et le secrétaire d'état des Etats-Unis, M. Henri Clay, ont conduit les négociations.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 29 août. — M. de Carlowitz, ministre du roi de Saxe, a fait, dans la vingt-quatrième séance de la diète germanique, tenue le 10, un rapport au nom de la commission des pétitions, sur l'affaire des acquéreurs des domaines dans

le royaume de Westphalie, qui est en litige depuis le congrès de Vienne de 1815. Voici le texte de la résolution prise immédiatement après la lecture du rapport de M. de Carlowitz :

« La diète rejette, pour cause d'incompétence, les réclamations qui ont été portées devant elle pour des prétentions particulières concernant le royaume de Westphalie dissous, attendu qu'elle n'a pas reçu par les pouvoirs qui lui ont été attribués, une mission particulière pour connaître d'une affaire qui concerne ce ci-devant royaume, et que les art. 29 et 30 de l'acte final de Vienne ne sont pas applicables au cas dont il s'agit.

« La diète recommande avec confiance aux gouvernemens intéressés, pour ce qui est relatif au royaume de Westphalie dissous, de faire en sorte que le règlement des affaires centrales de ce ci-devant état, d'où dépend essentiellement la fixation des rapports du droit des réclamaus, soit terminé le plutôt possible par la commission mixte établie à cet effet à Berlin. »

FRANCE.

Paris, le 2 septembre. — Le *Courrier Français*, ne voit dans le voyage de M. Canning à Paris aucun but d'un haut intérêt politique; il l'attribue tout simplement aux liens d'amitié qui existent entre le ministre anglais et M. Granville chez lequel il doit descendre, et au désir de connaître par ses propres yeux la véritable situation de la France.

— A son retour à Clermont, M. de Montlosier a présidé la séance de l'Académie de cette ville.

On avait long-temps désespéré de la guérison de M. de Girardin; nous apprenons avec un véritable plaisir que les eaux de Bourbonne ont produit un effet inattendu sur la santé de cet honorable député. La paralysie qui s'était emparée de son bras a presque entièrement disparu. Cette cure extraordinaire, à laquelle M. le docteur Therin a puissamment contribué, paraît devoir être si complète que l'on annonce le retour prochain à Paris de M. de Girardin, alors en pleine convalescence.

— La police de Bordeaux vient d'arrêter un forçat évadé; rien de plus simple, et le fait arrive fréquemment; mais ce qui est moins ordinaire, c'est ce qui précéda la condamnation de cet homme. Concierge ou géolier de la prison de Poitiers, il avait parfois sous sa garde d'habiles gens, avec lesquels il faisait des expéditions nocturnes, si bien qu'on ne s'avisa pas d'aller chercher dans les prisons les auteurs de plusieurs vols plus ou moins hardis. Enfin, le concierge fut pris sur le fait avec ses pensionnaires et condamné à vingt ans de travaux forcés. L'identité reconnue, il ne reste plus qu'à le renvoyer à son poste.

— Le général marquis de Livron est arrivé à Marseille le 24 août, après un séjour assez prolongé à Paris. M. de Livron logeait place de Vendôme, juste à égale distance du ministère des affaires étrangères et de l'hôtel du président du conseil.

— M. le préfet du département de la Gironde vient de prévenir le commerce que, la fièvre jaune exerçant des ravages à la Martinique et à la Guadeloupe, des instructions ont été données aux administrations sanitaires pour qu'il fût fait une rigoureuse application des réglemens aux provenances de ces colonies.

— Le *Courrier* a cité dernièrement des apostrophes peu convenables adressées par un président de cour à MM. les jurés qui venaient de prononcer leur verdict. Il a aujourd'hui une tâche moins pénible à remplir en annonçant que M. le président de la dernière session des assises de Rouen a terminé la clôture par un discours où l'on remarque surtout le passage suivant :

« Messieurs les jurés, la sagesse de vos décisions met au grand jour les avantages de cette belle institution dont la France s'honore, et par suite de laquelle les notables de ce département acquièrent successivement des droits à la reconnaissance publique. »

— On disait à Madrid, le 21 août, que la régence de Portugal a fait réclamer au capitaine-général du royaume de Léon l'équipement, l'armement et les chevaux des hommes qui ont déserté leurs drapeaux pour passer en Espagne. Celui-ci, n'osant rien prendre sur lui, en a aussitôt écrit au ministre de la guerre, lequel a convoqué le conseil des ministres; et, après

une langue délibérative, la demande de la régence a été envoyée au roi, mais il paraît que S. M. n'a rien décidé, embarrassé sans doute par ce cas tout nouveau d'extradition.

La nouvelle promulgation d'un ancien décret de Ferdinand VII, qui déclare que jamais il ne permettra l'établissement, sous aucune dénomination, d'un gouvernement constitutionnel, aurait excité non moins d'étonnement que de douleur, si rien de ce qui émane des autorités de ce pays pouvait encore surprendre et affliger les amis d'une sage liberté. Cet étrange décret est l'objet de vives attaques de la part des journaux français. Voici comment le *Courrier* s'exprime :

« Il paraît qu'en voyant établir une constitution en Portugal, les Espagnols se sont imaginés que cet événement entraînerait peut-être pour eux-mêmes l'établissement d'un régime plus supportable. Ruinés, mourans de faim, accablés d'exactions, déchirés par des troubles intérieurs, dévorés par les moines, surveillés par les espions, n'ayant de sécurité ni dans leurs biens, ni pour leur bourse, ni pour leur vie, ces pauvres gens s'étaient figurés que cet état de choses n'était point ce qu'on peut imaginer de plus beau au monde, que la légitimité et la religion n'exigeaient point que leur misère fût éternelle, et que le trône et l'autel pouvaient subsister chez un peuple ayant du pain, des habits, des souliers, du travail au lieu de vermine, du commerce au lieu de moines, des magistrats au lieu d'inquisition, des lois au lieu de potences. Ces pensées audacieuses ont transpiré; elles sont parvenues jusqu'au pied du trône très-paternel et très-miséricordieux de Ferdinand; mais la sollicitude royale les avait prévues, elle y avait pourvu d'avance par un décret; pour calmer le mouvement des esprits, il suffit de ressusciter ce bienheureux décret; grâce à cet expédient, les Espagnols de toutes les provinces ont reçu maintenant l'assurance consolante que leur monarque ne permettra jamais l'établissement de chambres, ni autres institutions semblables, qu'elle qu'en soit la dénomination.

« On pensait jusqu'à présent qu'il y avait des bornes à l'erreur, à l'obstination, à l'aveuglement, à la démence; on se trompait; l'Espagne espérait peut-être qu'il y aurait des bornes à ses maux et à sa détresse; il faut qu'elle renonce même à cette espérance. On avait vu le pouvoir absolu accabler la malheureuse humanité, peut-être ne l'avait-on pas vu encore se complaire avec cette effrayante naïveté dans la contemplation de tous les désastres qu'il a causés, et promettre, à la face du monde, qu'il poursuivra imperturbablement sa funeste carrière. L'Europe applaudit à don Pedro donnant une constitution au Portugal; mais au bruit même de ces applaudissemens, Ferdinand déclare que l'Espagne n'aura jamais de constitution. L'imagination s'arrête, la raison s'évanouit devant une pareille déclaration; que dire, que penser, sinon qu'il est des princes et des peuples sur qui la fatalité inexorable dont les impénétrables décrets doivent, en dépit de tous les calculs humains, s'accomplir pour servir de leçon au monde? »

Cours de la bourse du 2 septembre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 101 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 05 c. Actions de la banque, 2015 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 45 3/4. Emprunt d'Haïti, 670 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Toulon, le 19 août. — Deux bâtimens du roi sont entrés hier dans notre port; ils viennent de l'Archipel; voici les nouvelles de la Grèce que les capitaines nous donnent :

« Le premier août, nous étions dans l'île de Samos; une portée de pistolet nous séparait du vaisseau que montait le capitain-pacha; ce chef, à la tête de sa flotte, composée de deux vaisseaux du premier rang, de sept frégates et d'autres bâtimens, au nombre de vingt-cinq, et montée en partie par des troupes destinées à être débarquées sur cette île, se jeta à différentes reprises et avec impétuosité sur les Grecs; mais la résistance héroïque de trente bâtimens de commerce grecs, qui gardent les positions les plus importantes de cette île, ont rendu encore une fois inutiles tous ses efforts. Cependant avec une force aussi formidable, il lui était facile de s'élaner sur eux et de les écraser. Si les Grecs continuent à montrer la même résistance jusqu'à la fin, ils sauveront cette île, qu'ils ont déjà sauvée à plusieurs reprises. »

Tel est le contenu de la note remise à l'amirauté de cette ville. Le capitaine a ajouté, de bouche, que les Grecs avaient lancé 3 brûlots contre l'ennemi, mais qu'ils n'avaient pu parvenir à atteindre leur but de nuire à sa flotte, et que Canaris avait été blessé dans cette affaire.

Nous apprenons d'après le rapport des mêmes bâtimens que le gouvernement grec poursuit ses opérations d'une manière plus efficace. Les Hydriotes obéissent à l'exécution de ses ordres, de peur de laisser soupçonner aux autres Grecs qu'ils sont fâchés de ce que Condariotis, leur compatriote, a cessé d'être président. Quelques membres du gouvernement, pressés par les troupes rouméliotes, et ne pouvant satisfaire à leurs justes demandes d'être payés de leur solde pour couvrir leur nudité, se sont rendus à Burzi. Quelques perturbateurs, mécontents d'avoir été exclus des affaires dans les élections dernières, ont voulu profiter de cette circonstance et changer la forme du gouvernement en le rendant tout à fait militaire; mais des patriotes intègres, qu'ils ont voulu y intéresser, ont repoussé leurs propositions. Le gouvernement ayant fourni aux troupes roumé-

liotes une partie de leur solde, vient d'être réinstallé; une partie de cet argent est fournie par les contributions de la Grèce libre, et par les ventes de quelques fonctions publiques dans les ports respectifs de l'Archipel; mais la plus grande partie provient des offres volontaires que les bons patriotes viennent de faire pour le salut de la patrie. Après cette opération, deux mille cinq cents Rouméliotes sont sortis de l'isthme de Corinthe pour attaquer Reschid-pacha qui s'avancait sur Athènes. Le bruit court que le brave général Gouras est tombé dans un combat qu'il a livré à Reschid-pacha, près de Salona.

La Grèce vient de perdre, comme on sait, un de ses enfans les plus zélés, l'archevêque de Patras, Germanos, président de la commission de la troisième assemblée nationale; ce bon patriote a servi sa patrie sans tâche; il fut un des premiers promoteurs de la Grèce. Le jour de l'Annonciation, après un discours à ses ouailles, il a saisi le drapeau de la liberté et conduit ses braves aux armes. Le peuple de Nauplie lui a rendu les derniers devoirs par une fête digne de sa vertu paternelle. La commission de l'assemblée nationale vient de nommer à sa place Ch. Blase d'Argos; elle a élu pour son président N. Notaras, et pour vice-président Porphyrios, évêque d'Arta.

— Voici l'extrait d'une lettre adressée au ministre de la marine de France par M. le contre-amiral de Rigny, commandant les forces navales françaises en station dans le Levant; elle est datée du bord de la *Syrène*, en rade de Smyrne, le 20 juillet :

« En passant devant l'île de Tine, dit M. de Rigny, je me aperçus que des bâtimens grecs, embossés devant la ville, à portée de fusil, la canonnaient, et je vins mouiller à peu de distance. Tous les consuls étrangers, accompagnant le nôtre, vinrent demander mon secours, en me représentant que leurs missions ne pouvaient manquer de souffrir un grand dommage. J'appris enfin qu'une commission, aux ordres de laquelle étaient trois bâtimens grecs, percevait un emprunt forcé imposé par le gouvernement grec, mais que, contrairement aux ordres de ce même gouvernement, elle n'agissait que pour Hydra et Spetzia, et refusait d'admettre au compte de l'île de Tine une contribution extraordinaire acquittée récemment par les habitans. De la discussion, on en était venu aux menaces, et enfin aux coups de canon; des femmes, des enfans avaient été tués, et je me rendis dans l'obligation de faire à la commission grecque une déclaration la suite de laquelle les deux parties conviurent et me proposèrent de me prendre pour arbitre. Je parvins à les concilier le jour même, mais ces actes vont se reproduire ailleurs, parce que les Grecs armés, voyant bien que ces îles sans défense sont à chaque instant dans le cas de capituler avec les Turcs, veulent auparavant enlever aux habitans toutes leurs ressources, pour les appliquer à la défense d'Hydra et de Napoléon. »

Nauplie, le 4 juillet. — Nos affaires militaires sont encore un peu embrouillées. Ibrahim, d'après les nouvelles que nous avons reçues de tous côtés, est réduit à une faiblesse extrême; il a déjà entrepris d'envahir le Maina, mais il a été repoussé avec perte. Les Turcs qui se trouvent en Roumélie, quoiqu'ils plus faibles que les Egyptiens, ont réussi plus que ces derniers, parce que la plupart de nos armées de Roumélie, sont venues à Nauplie pour recevoir leur solde et couvrir leur nudité; mais le gouvernement n'a pas encore trouvé le moyen de les faire payer et de les mettre en état de retourner dans leurs postes respectifs. C'est ainsi que Reschid-Pacha, ayant trouvé les villages abandonnés, s'est avancé des environs de Missolonghi à Salona, et de là se prépare à se rendre devant Athènes, si nos soldats ne viennent pas mettre obstacle à ses desseins; il a avec lui huit mille hommes.

Nos affaires maritimes sont plus heureuses; les Spetzites se sont rendus à Hydra. Ainsi, nos forces navales montent à présent à plus de cent bâtimens, outre les brûlots qui sont au nombre de vingt-deux. Nous espérons donc que notre flotte fera éprouver des dommages considérables à celle de l'ennemi, et qu'elle l'empêchera d'entreprendre quelque chose de décisif cette année.

— Nous avons parlé des avantages obtenus sur Ibrahim par les Mainottes à Armiro. La lettre suivante qui y a rapport, est insérée dans la *Gazette de Gènes* qui la donne comme officielle :

Verga Armiro, 26 juin (8 juillet 1826.)

A. S. E. M. le président,

« J'apprends dans ce moment par exprès envoyé par mon oncle Mauromicale, de Capo Grasso, que les ennemis qui sont restés sur la place à Zimova sont au nombre de plus de mille. L'exprès qui était un des combattans, nous a rapporté que de plus de 1500 arabes qui étaient débarqués, il s'en est à peine sauvé 200 en se jettant dans la mer, et en se réfugiant sur trois de leurs barques.

« Pendant qu'ils se précipitaient dans l'eau, les nôtres les poursuivaient pour les tuer ou les prendre vivans; le feu des bâtimens ennemis n'a pas ralenti leur courage à poursuivre les Arabes. Ces bâtimens se sont éloignés. Nous avons le plaisir d'assurer V. E. de la vérité de ce fait.

Signés, B. Mauromicale, P. Capitanacchi, G. Cavandaracchi.

— On lit dans la *Gazette universelle* d'Augsbourg :

Trieste, le 23 août. — « Des lettres de Syra, des 28 et 29 juillet, contiennent ce qui suit :

« La flotte turque s'était partagée en deux divisions; l'une alla vers la Sude; l'autre prit à Mytilène et à Scio des trou-

à bord et attaqua Samos. Mais la flotte grecque, forte d'environ 40 voiles, survint bientôt après, sous la conduite de Sachtury. Le 27 juillet, il s'engagea un combat, dans lequel les Grecs réussirent au moyen de leurs brûlots à incendier un grand bâtiment ennemi. Le combat continua le lendemain; mais l'issue n'en était pas connue à Syra.

« Ibrahim, qui s'était porté avec environ 4000 hommes sur Maina, a eu trois engagements avec les Grecs, et comme il a eu le dessous dans tous les trois, il s'est retiré précipitamment à Calamata. On évalue toutes ses forces actuelles en Grèce de 7 à 8000 hommes; de sorte que les Grecs sont résolus de reprendre l'offensive contre lui; à cette fin, 4000 Roméotes devaient se mettre en marche pour se réunir aux autres corps qui sont en campagne. Athènes oppose une vigoureuse résistance aux troupes ennemies campées sous ses murs; cette ville est bien approvisionnée, et elle a une bonne garnison. »

Londres, le 1^{er} septembre. — On porte de 2 à 300 le nombre d'officiers anglais qui se sont présentés pour être enrôlés au service de la Grèce; mais le capitaine Campbell n'admet que les personnes d'une capacité reconnue.

— Le *Journal général* de Napoli de Romanie publie un compte rendu de l'emploi des sommes du second emprunt grec de deux millions sterling; d'après lequel il conste que le gouvernement grec n'a en effet touché sur cet emprunt que 216, 114 liv. st. 19 sh., et que tout le reste a été dépensé en Angleterre ou dans d'autres pays par l'achat de divers objets de guerre.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 5 SEPTEMBRE.

Le *Journal de Bruxelles* contient, dans sa partie officielle, l'article suivant :

Par arrêté du 2 septembre 1826, n. 101, S. M. a fait les nominations suivantes :

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire pour entrer en négociation avec le saint-siège relativement aux affaires ecclésiastiques, le comte A. P. F. G. de Celles;

Conseiller d'ambassade le référendaire de 1^{re} classe près du conseil d'état, J. Germain;

Attaché à cette ambassade, M. Alexandre de Trazegnies.

— Le roi, est parti de La Haye le 3 de ce mois, à 1 heure après midi, pour le Loo.

— Les bonnes actions ne pourraient assez se publier. Le docteur Lusardi, oculiste, arrivé à Liège depuis peu de jours, a pratiqué samedi dernier, en présence de quelques médecins de notre ville, plusieurs opérations aussi délicates qu'intéressantes sur huit personnes privées de la vue depuis plus ou moins d'années; parmi ces personnes se trouvaient des jeunes gens ex-militaires, devenus aveugles par suite de cette terrible maladie qui règne encore aujourd'hui dans notre armée. Faire l'éloge du désintéressement que montre M. Lusardi envers la classe indigente, serait rappeler les divers séjours de cet oculiste dans notre ville, et les services qu'il y a rendus à un grand nombre d'habitans affligés de cécité.

(Article communiqué.)

— M. le vicomte Dubas de Gizignies commissaire général des Indes orientales, a pris un arrêté, en date du 27 mars 1826, en vertu duquel dans le but d'améliorer l'agriculture, une commission générale sera créée, sous la présidence du chef de l'administration et des commissions de culture dans les résidences, sous la présidence du résident. Ces derniers entretiendront une correspondance subordonnée avec la commission centrale. Ces diverses commissions auront pour but de surveiller les cultures, d'indiquer les améliorations, et d'encourager l'introduction des cultures nouvelles.

— On mande de Luxembourg, 1^{er} septembre:

Le bruit est généralement répandu ici, qu'il est arrivé des nouvelles positives, quelques-uns disent même officielles, de La Haye, qui annoncent que le gouvernement s'est décidé pour l'établissement d'une cour provinciale à Luxembourg.

(Le Belge.)

— Un arrêté royal en date du 19 août 1826, nomme le Sr. J. H. Germain, actuellement président au tribunal de St. Hubert, aux mêmes fonctions près le tribunal de première instance de Marche (Luxembourg) en remplacement du Sr. Vanderstraten, décédé; et par arrêté du 20 du même mois, le Sr. F. Breyer, a été nommé notaire à Arlon (Luxembourg) en remplacement du Sr. Rosset, démissionnaire.

Le même arrêté a autorisé le notaire Reding, de Tintange, arrondissement de Neufchâteau, de transférer sa résidence à Frauvillers.

— Hier, vers les 6 heures du soir, on a retiré de l'eau au quai de la Sauvenière un cadavre en putréfaction qui a été reconnu pour être celui du nommé Guillaume-Joseph Malpas, ouvrier serrurier, âgé de 33 ans.

Cet individu se livrait habituellement à la boisson. On présume qu'étant ivre il se sera endormi sur le parapet d'où il sera tombé dans l'eau.

— Nous avons reçu il y a quelques jours la lettre suivante que l'abondance des matières nous a empêchés d'insérer plutôt.

St-Trond, le 28 août.

Monsieur le rédacteur,

Avant-hier, 26 août, on a distribué les prix aux élèves de notre collège, dans la grande salle de la Maison-de-Ville, en présence d'une assemblée nombreuse. Rien n'avait été négligé pour exciter l'émulation des élèves et pour satisfaire les spectateurs. Avant la distribution, le directeur du collège a développé, dans le discours qu'il a prononcé, les avantages d'une instruction que les partisans de l'ancienne routine, plus nombreux ici peut-être que partout ailleurs, avaient pris à tâche de calomnier. M. le bourgmestre Van den Berch a terminé la solennité en félicitant les élèves couronnés des honneurs qu'ils venaient d'obtenir, et en exhortant les autres à en mériter de pareils dans la suite. Il a ajouté que, pendant les deux jours d'examen qui avaient précédé, les élèves, en répondant avec assurance et précision à toutes les questions qu'on leur a faites, sur les langues latine, grecque, française et hollandaise, sur l'histoire, sur la géographie et sur les mathématiques, ont prouvé au public combien l'on avait à s'applaudir du nouveau mode d'instruction établi ici depuis un an, et combien l'on doit de reconnaissance au gouvernement dont la sagesse et la fermeté ont procuré, à ceux même qui ne font, comme on dit, que leurs humanités, des connaissances variées et solides, qui les mettent à même de remplir dignement tous leurs devoirs de citoyen. La cérémonie s'est terminée au cri de *vive le roi!*

Agréé, etc.

Un ami des bonnes études.

Liège, le 5 septembre 1826.

Monsieur le Rédacteur,

Amateur de bons chevaux et me faisant un plaisir d'assister à toute solennité, qui a pour but de donner plus d'activité à l'industrie, je m'étais rendu à Bruxelles pour voir la course dont tous nos journaux nous ont déjà entretenus. Je ne m'attendais pas à jouir encore à mon passage par Saint-Trond d'un plaisir du même genre. Comme cette dernière course a été, toute proportion gardée aussi brillante que l'autre, et qu'aucune feuille n'en a encore parlé, je vais en donner quelques détails que je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal.

Cette course a eu lieu le 29 août à l'occasion de la kermesse et de la nouvelle foire aux chevaux, sous la direction de M. Hyacinthe Hubar receveur municipal. Dix-huit chevaux ont couru en trois pelotons de 4 et deux de 3, et les vainqueurs de chaque peloton ont concouru une 2^{me} fois entr'eux; le prix a été remporté par un cheval appartenant au sieur Parnal de Rosoux. On m'a fait remarquer plusieurs jeunes gens des premières familles de Tirlemont, montés sur de superbes chevaux et les maniant avec une adresse peu commune. Près du but, était dressé un échafaud où étaient placés plus de 30 musiciens de la société d'harmonie, et une dizaine de jeunes tambours, venus de Diest, sous la surveillance d'un tambour major, qui pourrait sans trop de désavantage, être mis en parallèle avec celui de votre garnison.

Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, et, grâce aux soins du directeur et des magistrats, malgré des milliers de spectateurs, et le grand nombre de chevaux et de voitures, la course n'a été troublée par aucun de ces accidents malheureux trop ordinaires à ces sortes de fêtes et qui sont presque toujours occasionnés par un défaut de police plutôt que par l'imprudence ou l'étourderie de ceux qui en sont les victimes.

Agréé, Monsieur le rédacteur, etc.

Un Abonné de Liège.

Sur la réponse du Journal de Bruxelles.

(3^e et dernier article.)

Pouvoir exécutif. — Roi.

Dans notre article relatif au droit d'examen du pouvoir judiciaire, nous nous sommes quelquefois servi des mots *pouvoir exécutif*.

Le *Journal de Bruxelles* dit qu'il n'aperçoit pas cette dénomination dans la loi fondamentale, dont plusieurs chapitres, ajoute-t-il, traitent du *Roi*, de la *prérogative royale* et des diverses attributions du *Roi*, et ne parlent jamais du *pouvoir exécutif*. Cette expression, poursuit toujours la feuille ministérielle, appartient à une autre constitution et à une autre époque. « Restons, dit-elle, dans les termes de cette loi fondamentale, objet de l'envie des autres nations, et n'allons pas amalgamer avec les définitions qu'elle établit, avec les principes qu'elle consacre, des idées qui se rapportent aux constitutions éphémères qui se sont succédées depuis trente ans. »

Tout en reconnaissant qu'il y a des dispositions très libérales dans notre constitution, nous pensons que les Américains et les Anglais ne nous envient pas l'absence du jury, et que les Français eux-mêmes envient peu le triple ou quadruple vote au moyen duquel on élit nos représentants.

Sans insister sur ce point, jetons un coup d'œil sur l'épave de reproche adressé à notre locution de *pouvoir exécutif*.

Il est vrai que la loi fondamentale ne se sert pas *textuellement* de ces expressions; mais elles résultent de la nature des choses. Rien ne peut faire que le pouvoir chargé de l'exécution des lois ne soit pas le *pouvoir exécutif*.

La loi fondamentale ne parle pas non plus une seule fois du *pouvoir judiciaire*. Cela fait-il que les *Juges* ne soient pas le *pouvoir judiciaire*?

On voit que ceci ressemble beaucoup à une dispute de mots.

Cependant, si l'on avait bien remarqué à quelle occasion nous avons employé les expressions *pouvoir exécutif*, on se serait convaincu que c'étaient les seules dont nous pouvions faire usage. En effet, d'après la loi fondamentale, le *Roi* jouit de deux prérogatives bien distinctes: il participe du pouvoir législatif par la présentation, la promulgation, le refus ou la sanction des lois; il exerce seul le pouvoir d'exécution; et comme c'était aux actes

faits en vertu de cette dernière prérogative que nos observations s'adressaient, il fallait bien les qualifier d'actes du pouvoir exécutif.

Cette dénomination, qui, ainsi que nous l'avons dit, est dans la nature des choses, remonte à une époque bien antérieure aux constitutions éphémères. Pour s'en convaincre, qu'on lise le chapitre VI du liv. XI de l'Esprit des lois.

D'un autre côté, le roi don Pedro, qui n'a sans doute pas eu en vue de donner à la nation portugaise une constitution éphémère, se sert, à l'époque actuelle, de la dénomination dont nous avons fait usage.

Au surplus, il nous importe peu que l'on se serve du mot roi ou de la qualification de pouvoir exécutif, du moment où, par la première de ces locutions, on entend le roi constitutionnel, c'est à dire un pouvoir politique, agissant dans tous les cas par un ministère responsable; et pourvu que l'inviolabilité ne protège que la personne seule du monarque.

Nous avons d'abord pensé que l'observation du Journal de Bruxelles impliquait contradiction avec ces principes, premiers éléments du droit constitutionnel. Un plus mûr examen nous a convaincus que telle n'est point la conséquence de son langage et qu'il ne conduit nullement à l'étrange hérésie d'où ses anciens rédacteurs avaient déduit l'infaillibilité et l'inviolabilité ministérielle.

Le Journal de Bruxelles, pour justifier sa répugnance à s'engager dans des polémiques, dont il est, selon lui, si difficile d'écartier tout ce qui est violent et acerbe, a dit: « Il est à l'étranger des journaux, organes avoués ou indirects de personnes puissantes; on sait dans quel esprit ces journaux sont écrits et s'ils sont favorables à la cause des libertés publiques; voudrait-on nous imputer à tort la résolution que nous avons prise de ne jamais marcher dans la même voie? »

A Dieu ne plaise! mais ne peut-on argumenter sans injure et dissenter sans colère? L'Etoile et le Drapeau blanc sont-ils les modèles obligés de toute discussion ministérielle? Reconnaissons-le avec franchise: notre contradicteur a résolu lui-même la question dans un autre sens; et si l'on peut reprocher quelque chose à son article, ce n'est assurément ni le défaut de modération ni l'absence d'urbanité.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Il paraît depuis quelque tems à Bruxelles un journal littéraire et mensuel, intitulé: *Revue explicative des principes fondamentaux et des beautés de la langue néerlandaise*. Le rédacteur M. Stanich se propose d'expliquer dans une suite d'articles le génie, la valeur et la composition des mots de cette langue, les règles les plus difficiles de la grammaire et de la syntaxe, ainsi que les différents styles. Sous le titre de *Mélanges*, M. Stanich rassemblera des extraits, tant en prose qu'en vers, des bons auteurs hollandais, des anecdotes, des épigrammes, avec la traduction et des notes explicatives. Les deux numéros de cette revue qui ont déjà été publiés nous ont paru remplir par le choix et la disposition des matières les promesses faites par l'éditeur dans son avant-propos.

Deux comédies en vers viennent de réussir le même jour à Paris, l'une au théâtre Français, l'autre à l'Odéon. Elles sont l'ouvrage de deux jeunes gens. L'une le *Duel* est de M. Léon Halevy, connu déjà par son élégante traduction des odes d'Horace; l'autre l'*Ecole des Veuves* est le premier essai de M. Fabien Pillet, âgé de vingt ans. Ces nouvelles productions sont fondées sur le développement de la même vérité morale; elles ont pour but d'exposer les dangers auxquels s'expose une femme quand elle aime et qu'elle épouse un homme moins âgé qu'elle. Cette leçon donnée sur la scène par les jeunes moralistes ne fera pas probablement plus d'impression que tant d'autres offertes chaque jour dans le monde.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 4 septembre. — EFFETS PUBLICS. — Il faut s'en rapporter à la cote pour les cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court ainsi que le Londres n'ont pas été demandés; le Paris court et a terme se sont faits à la cote; il ne s'est rien traité en Francfort court ni à six semaines, le papier à trois mois a été demandé à la cote, ainsi que le Hambourg à trois mois.

MARCHANDISES. — Il s'est traité divers lots de sucre Havane blond, formant un ensemble d'environ 350 caisses, qui fut payé de fl. 22 à fl. 22 1/4, en entrepôt.

EFFET PUBL.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. E.		Amsterd.	318 0/10 p.		
Dette act.	51 1/16	Londres.		407 1/12	407 1/12 P
Différée.		Paris.	47 3/8	47	46 13/16
Obi. du S.		Franc.	35 1/16	35 9/16	35 3/8 A
Act. S. C.	85 85 1/8	Hamb.	34 7/8	34 5/8	34 1/2 A

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 4 SEPTEMBRE.

Les meuniers de froment, récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 80 c.
Id. de seigle,	fl. 4 70 c.
Id. de froment, récolte de 1826, prix moyen.	fl. 5 39 c.
Id. de seigle,	fl. 4 09 c.

ÉTAT CIVIL, du 4 septembre. — Naissances, 3 garç., 3 filles.

Décès: 3 garçons, 2 filles, 3 femmes; savoir:

Catherine L'Hoest, âgée de 98 ans, flouze, rue Grande-Bèche, veuve de Jean Leonard Crasset.

Anne Catherine Desouzeux, âgée de 54 ans, sans prof., rue des Croisiers, épouse de Michel Joseph Mister.

Marie Jeanne Allard, âgée de 21 ans, et 6 mois, sans profession, rue des Ravets.

TEMPÉRATURE DU 5 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 16 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 21 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le sieur JANIN a l'honneur de prévenir le public que dimanche prochain, 10 du courant, à l'occasion de la fête de Charbon fontaine, il y aura BAL au Grand Hôtel des bains où trouvera toute sorte de rafraichissements, la table d'hôte lieu à une heure et 1/2 précise et les tables particulières à une heure.

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces et nouveautés de Lyon; à prix fixe de fabrique, chez D. HENRI, fils, négociant, à la Main d'or, rue Pont d'Isle.

LOTÉRIE ROYALE DES PAYS-BAS.

D. MATTHIAS, collecteur qualifié à Liège, porte à la connaissance du public, que le 135^e loterie a été arrêtée par S. M. le 16 juillet 1826, à 2,155,000 fls., répartis en 18518 prix et primes. Le tirage de la première classe est fixé au 9 octobre prochain, les autres suivront de trois en trois semaines.

L'on peut prendre part à cette loterie, par lots entiers, demi, quarts, huitièmes et seizièmes, fournir la mise pour toutes les classes à la fois, ou par classe successivement en achat, ou pour une classe seulement en location. Les prix sont les mêmes qu'à La Haye, Amsterdam, etc. Le tout est détaillé sur le plan de cette loterie qui se distribue présentement.

L'on peut dès à présent se procurer des billets au bureau de la loterie. Les personnes qui prendront dix lots entiers obtiendront une remise. Les actionnaires jouiront de tous les avantages qu'ils pourraient trouver en Hollande.

(287) Vente de meubles en acajou

Qui aura lieu le 11 septembre vers les 4 heures de relevée chez P.-H.-J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue de la Bruck, consistant en une commode à toilette, 6 chaises, fauteuils et un canapé bouré, un écran, un bois de lit en fond à ressorts, table de nuit, une cuisinière en tôle glacée, commodes et hautes-garderober. Tous ces meubles sont en état d'usage et en acajou et autres meubles et effets qui sont à vendre dès-à-présent. Argent comptant.

On vendra encore à main ferme, à la Tête verte, jusqu'au 10 courant, un beau mobilier, literies et autres objets. La maison est aussi à louer de suite.

(279) Le 15 septembre courant, à deux heures de relevée en vertu d'un jugement contradictoire et définitif, rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le premier juin 1826, enregistré le 15 même mois, la dame Marie Ida Lemoine, veuve de Servais Renson, sans profession, domiciliée à Liège, fera vendre aux enchères publiques, par le ministère de Me. Dusart, notaire en cette ville, en son étude rue Féronstrée, n. 569, une maison rebâtie à neuf, située à Liège, faubourg d'Amersœur, n. 115, tenant d'un côté à M. Soleil, et de l'autre à M. Grandjean.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

La V^e Charles, née Deneumoulin, place St-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de belle toile de Brabant, de toute largeur ainsi que superfine de 474 et 473; lin de Flandre de toute qualité huile épurée; chandelles de Brabant; fromage d'Hollande première qualité; le tout au plus juste prix.

On demande une servante munie de bons certificats et sachant faire une cuisine bourgeoise. S'adresser rue Féronstrée, n. 569.

Un jeune homme, muni de bons certificats, sachant lire, écrire et l'arithmétique, très bien conduire et panser les chevaux, cherche à se placer: Une bonne cuisinière munie de bons certificats et sachant très bien son état, cherche aussi à se placer. S'adresser au n. 564, rue du Pont d'Avroy.

GILLOU-NOSSERT, rue du Pont d'Isle, n. 32, vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de schals du Thibet, tout ce qui se fait de plus beau et de plus riche, avec cois, simple et double galeries, schals nouveaux dits à la Grecque, qui jouissent à Paris de la plus grande vogue, schals de Lyon, longs et carrés, à dessins nouveaux, de toutes grandeurs et de toutes couleurs, écharpes nouvelles; 400 schals nouveaux, quadrillés, chinés, damassés, dits des 4 saisons, à la dame blanche, etc. Cote-paly unie, ombree, quadrillée, et écossaise; toiles imprimées, françaises et anglaises; athénienne pour robe, cravates et gilets nouveaux, rubans écossais pour coiffure, et autres pour sautoirs et ceintures et tout genre.

Le même a reçu un grand assortiment de bas de coton blanc, qu'il vend à très juste prix.

A vendre à 40 p. 0/10 au dessous du cours:

Schals cachemires de Lyon, en 9/4, fond broché, riche, avec bordure à 12 flor., schals tissus de Lyon, bordure brochée, à 2 flor. 1/2, schals, barré avec bordure à 2 flor., schals ombres, dits Zéphirs, à 1 flor. 50 cents, voiles de gaze à bordures à 50 cents et beaucoup d'autres articles à des prix très avantageux.

Le Sr. Gilou-Nossent, vient aussi de recevoir un nouvel assortiment de savons fins parfumés, qu'il vend à 1 flor. 50 cents le carton de 12 pains, variés d'odeurs. Cet article est à 50 p. 0/10 au dessous de sa valeur.